



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**  
Service Eau et Environnement

### **ARRÊTÉ**

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

**Le Préfet des Deux-Sèvres**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le livre II Titre Ier du Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34 ;

VU la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;

VU l'arrêté du 18 novembre 2015 du Préfet de la Région Centre – Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures;

VU l'arrêté interpréfectoral (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne) n° 97-23.0306 du 29 avril 1997 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin modifié par arrêté interpréfectoral du 27 avril 2012;

VU l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2010, modifié par arrêtés des 5 août 2011, 17 janvier 2012, 6 juin 2012, 17 septembre 2014 et 18 juin 2015, portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin;

VU la consultation des conseils régionaux concernés pour désignation de leurs représentants suite aux élections régionales de décembre 2015;

VU la délibération du Conseil Régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes portant désignation de ses représentants à la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin suite aux élections régionales de décembre 2015;

VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire portant désignation de son représentant à la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin suite aux élections régionales de décembre 2015;

**Considérant** qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation pour la durée du mandat restant à courir;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé du 25 octobre 2010, modifié par arrêtés préfectoraux des 5 août 2011, 17 janvier 2012, 6 juin 2012, 17 septembre 2014 et 18 juin 2015, est modifiée ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en gras**) :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ♦ Représentants du Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :  
 Monsieur Pascal DUFORSTEL, Conseiller Régional  
 Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller Régional
- ♦ Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :  
 Monsieur Philippe BARRÉ, Conseiller Régional
- ♦ Représentant du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :  
 Monsieur Gilles GAY, Conseiller Départemental
- ♦ Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :  
 Madame Séverine VACHON, Conseillère Départementale  
 Monsieur Bernard BELAUD, Conseiller Départemental
- ♦ Représentant du Conseil Départemental de la Vendée :  
 Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère Départementale
- ♦ Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :  
 Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Conseiller Départemental
- ♦ Représentant de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise :  
 Monsieur François BON, Délégué
- ♦ Représentant du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :  
 Madame Catherine TROMAS, Déléguée
- ♦ Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :  
 Monsieur Daniel DAVID, Conseiller municipal de Champdeniers  
 Monsieur Bruno LEPOIVRE, Adjoint au Maire de La Crèche  
 Monsieur Vincent YGOUT, Conseiller municipal de Mauzé-sur-le-Mignon  
 Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal de Niort  
 Monsieur François MARTIN, Adjoint au Maire de Prahecq  
 Monsieur Gilles PICHON, Maire de Rom  
 Monsieur Gérard BOBINEAU, Adjoint au Maire de Saint Gelais  
 Monsieur Bernard BERNIER, Maire de Xaintray
- ♦ Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Charente-Maritime :  
 Monsieur Roger GERVAIS, Maire de Saint Médard d'Aunis  
 Monsieur Christian GRIMPRET, Maire de Sainte Soulle  
 Monsieur Jean-Philippe ROUSSEAU, Adjoint au Maire de Ferrières d'Aunis  
 Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Maire de La Ronde

◆ Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée :

Monsieur Daniel DAVID, Maire de Benet  
 Monsieur Denis BASSAND, Adjoint au Maire de Le Gué-de-Velluire  
 Monsieur André BOULOT, Maire de Nalliers  
 Monsieur Dominique POITIERS, Adjoint au Maire de Nieul-sur-l'Autise

◆ Représentant du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime :

Monsieur Philippe BOUSSIRON, Délégué

◆ Représentant du Syndicat Mixte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine :

Monsieur Christian RIDOUARD, Vice-Président

◆ Représentant du Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres (SERTAD) :

Monsieur Claude ROULLEAU, Président

◆ Représentant du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) :

Monsieur Alain PIVETEAU, Délégué

◆ Représentant du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes:

Monsieur Jean-Claude RICHARD, Président

◆ Représentant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable Plaine et Graon:

Monsieur Jean-Pierre JOLY, Président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- ◆ Trois représentants de l'Union des Marais Mouillés de la Venise Verte,
- ◆ Un représentant de l'Union des Marais de la Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de la Section Régionale Conchylicole Poitou-Charentes,
- ◆ Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
- ◆ Un représentant de la Chambre d'Agriculture de la Vendée,
- ◆ Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres,
- ◆ Un représentant de l'Association de Concertation pour l'Irrigation et la Maîtrise de l'Eau de Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de l'Association des Irrigants des Deux-Sèvres,
- ◆ Un représentant de Nature Environnement 17,
- ◆ Un représentant de l'Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement,
- ◆ Un représentant de Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée,
- ◆ Un représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique,
- ◆ Un représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (16 membres)

- ◆ **Le Préfet de la Région Centre – Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,**
- ◆ Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
- ◆ Le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- ◆ Le Préfet de la Vendée ou son représentant,
- ◆ **Le Préfet de la Vienne ou son représentant,**

- ♦ **Le Président de l'établissement public du marais poitevin, Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant,**
- ♦ **Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,**
- ♦ **Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant,**
- ♦ **Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,**
- ♦ **Le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre - Poitou-Charentes ou son représentant,**
- ♦ **Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant,**
- ♦ **Deux représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime,**
- ♦ **Un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée,**
- ♦ **Deux représentants de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.**

La nouvelle composition consolidée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 - Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

### **Article 3 – Délai et voie de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

### **Article 4 - Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

NIORT, le 18 MARS 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Didier DORÉ

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

Composition consolidée de la CLE du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ◆ Représentants du Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :
  - Monsieur Pascal DUFORESTEL, Conseiller Régional
  - Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller Régional
- ◆ Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :
  - Monsieur Philippe BARRÉ, Conseiller Régional
- ◆ Représentant du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
  - Monsieur Gilles GAY, Conseiller Départemental
- ◆ Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
  - Madame Séverine VACHON, Conseillère Départementale
  - Monsieur Bernard BELAUD, Conseiller Départemental
- ◆ Représentant du Conseil Départemental de la Vendée :
  - Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère Départementale
- ◆ Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :
  - Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Conseiller Départemental
- ◆ Représentant de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise :
  - Monsieur François BON, Délégué
- ◆ Représentant du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :
  - Madame Catherine TROMAS, Déléguée
- ◆ Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :
  - Monsieur Daniel DAVID, Conseiller municipal de Champdeniers
  - Monsieur Bruno LEPOIVRE, Adjoint au Maire de La Crèche
  - Monsieur Vincent YGOUT, Conseiller municipal de Mauzé-sur-le-Mignon
  - Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal de Niort
  - Monsieur François MARTIN, Adjoint au Maire de Prahecq
  - Monsieur Gilles PICHON, Maire de Rom
  - Monsieur Gérard BOBINEAU, Adjoint au Maire de Saint Gelais
  - Monsieur Bernard BERNIER, Maire de Xaintray
- ◆ Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Charente-Maritime :
  - Monsieur Roger GERVAIS, Maire de Saint Médard d'Aunis
  - Monsieur Christian GRIMPRET, Maire de Sainte Soulle
  - Monsieur Jean-Philippe ROUSSEAU, Adjoint au Maire de Ferrières d'Aunis
  - Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Maire de La Ronde
- ◆ Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée :
  - Monsieur Daniel DAVID, Maire de Benet
  - Monsieur Denis BASSAND, Adjoint au Maire de Le Gué-de-Velluire
  - Monsieur André BOULOT, Maire de Nalliers
  - Monsieur Dominique POITIERS, Adjoint au Maire de Nieul-sur-l'Autise
- ◆ Représentant du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime :
  - Monsieur Philippe BOUSSIRON, Délégué
- ◆ Représentant du Syndicat Mixte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine :
  - Monsieur Christian RIDOUARD, Vice-Président
- ◆ Représentant du Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres (SERTAD) :
  - Monsieur Claude ROULLEAU, Président

- ◆ Représentant du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) :  
Monsieur Alain PIVETEAU, Délégué
- ◆ Représentant du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes:  
Monsieur Jean-Claude RICHARD, Président
- ◆ Représentant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable Plaine et Graon:  
Monsieur Jean-Pierre JOLY, Président

## **II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)**

- ◆ Trois représentants de l'Union des Marais Mouillés de la Venise Verte,
- ◆ Un représentant de l'Union des Marais de la Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de la Section Régionale Conchylicole Poitou-Charentes,
- ◆ Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
- ◆ Un représentant de la Chambre d'Agriculture de la Vendée,
- ◆ Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres,
- ◆ Un représentant de l'Association de Concertation pour l'Irrigation et la Maîtrise de l'Eau de Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de l'Association des Irrigants des Deux-Sèvres,
- ◆ Un représentant de Nature Environnement 17,
- ◆ Un représentant de l'Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement,
- ◆ Un représentant de Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée,
- ◆ Un représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique,
- ◆ Un représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir.

## **III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (16 membres)**

- ◆ Le Préfet de la Région Centre – Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- ◆ Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
- ◆ Le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- ◆ Le Préfet de la Vendée ou son représentant,
- ◆ Le Préfet de la Vienne ou son représentant,
- ◆ Le Président de l'établissement public du marais poitevin, Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant,
- ◆ Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- ◆ Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant,
- ◆ Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- ◆ Le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre - Poitou-Charentes ou son représentant,
- ◆ Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant,
- ◆ Deux représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime,
- ◆ Un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée,
- ◆ Deux représentants de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.